

OCTOBRE 2024 - 8 €

n° 677

de forêts france

PARQUET :
un marché
toujours en
panne

ÉPICÉAS

Une crise sans précédent

JURIDIQUE

→ les servitudes
de passage

RECHERCHE

→ des fibres de
peuplier pour
l'industrie

TECHNIQUE

→ les champignons
forestiers

UN MAGAZINE PROPOSÉ PAR



de forêts france

KIT MÉDIA

2025



Forêts de France, la revue de référence du monde forestier.

Forêts de France est la revue de la Fédération des syndicats « Forestiers Privés de France ». Ce mensuel de 52 pages, donne accès à l'information essentielle pour les forestiers : chaque mois, *Forêts de France* aide à connaître et à comprendre l'actualité forestière, les opportunités des marchés, les évolutions législatives et fiscales et un dossier thématique sur un sujet approfondi.

PARUTION/DIFFUSION/
LECTORAT*

PARUTION
Mensuelle - 10 numéros par an

DIFFUSION
6 800 abonnés

AUDIENCE
+ de 24 360 lecteurs

SITE WEB
www.fransylva.fr

*source éditeur 2024

PLANNING RÉDACTIONNEL 2025*

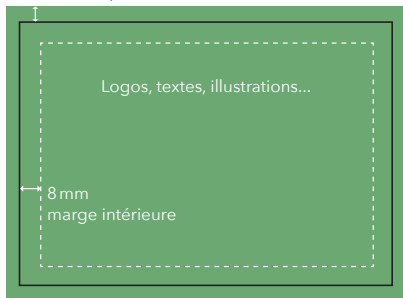
Forêts de France 680 janvier-février	Forêts de France 681 mars	Forêts de France 682 avril	Forêts de France 683 mai
Remise des éléments techniques 04/01/2025	Remise des éléments techniques 05/02/2025	Remise des éléments techniques 05/03/2025	Remise des éléments techniques 07/04/2025
Les règles de la gestion durable droits devoirs et responsabilités des propriétaires	Amont de l'amont : graines, pépinières, amélioration génétiques	Erables : champêtre, érable sycomore + platane	Régions : Belgique / coopération transfrontalière
Forêts de France 684 juin	Forêts de France 685 juillet-août	Forêts de France 686 septembre	Forêts de France 687 octobre
Remise des éléments techniques 05/05/2025	Remise des éléments techniques 05/06/2025	Remise des éléments techniques 08/07/2025	Remise des éléments techniques 05/09/2025
Les saisons des forêts : lune et récoltes, calendrier du forestier, plantation	Traçabilité en forêt : le point sur les standards FSC PEFC, les marques (Bois de France), la mise en œuvre de la RDUE	Aval	Régions : Hauts de France

Forêts de France 688 novembre	Forêts de France 689 décembre
Remise des éléments techniques 06/10/2025	Remise des éléments techniques 05/11/2025
Résineux « originaux » : les thuyas, les séquoias : quelle place dans nos forêts dans un contexte de changement climatique	Aval

*La rédaction se réserve le droit de modifier les sujets et leurs dates de parution.

FORMATS ET TARIFS HT

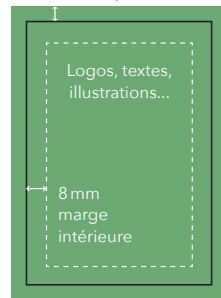
5 mm fonds perdus



DOUBLE PAGE

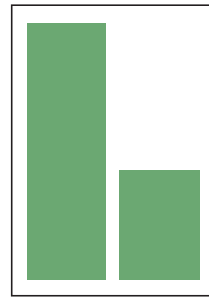
PP : 420 x 297 mm
marge intérieure : 8 mm
+ fonds perdus : 5 mm

5 mm fonds perdus



PAGE

PP : 210 x 297 mm
marge intérieure : 8 mm
+ fonds perdus : 5 mm
FU : 185 x 262 mm



1/2 PAGE HAUTEUR
90 x 262 mm

1/4 PAGE HAUTEUR
90 x 130 mm



1/2 PAGE LARGEUR
185 x 130 mm

1/4 PAGE BANDEAU
185 x 65 mm

SURFACES	TARIFS HT
double page	3 100 €
1 page	1 900 €
1/2 page	1 100 €
1/4 page	650 €

EMPLACEMENTS PRÉFÉRENTIELS	TARIFS HT
4 ^e de couverture	2 200 €
2 ^e de couverture	2 100 €
3 ^e de couverture	2 000 €

Opérations spéciales, publiereportages, surcouvertures, tirés à part, panneaux...	nous consulter
---	----------------

CONDITIONS COMMERCIALES	
Nouvel annonceur	- 5 %
Progression	- 5 %
Couplage régie	- 10 %
2 parutions	- 10 %
3-4 parutions	- 15 %
5-6 parutions	- 20 %
7-8 parutions	- 30 %
9 et +	- 40 %

Remise professionnelle pour tout annonceur passant par un professionnel dûment mandaté	- 15 %
--	--------



INFORMATIONS TECHNIQUES

Format de la revue : 210 x 297 mm
Prévoir une marge intérieure de 8 mm
au minimum pour les formats pleine page
Remise des ordres : 30 jours avant
parution

Éléments techniques :

fichier(s) format .eps et/ou .tif,
haute définition

Création, conception, réalisation

et photogravure : sur devis

Impression : offset, quadri, trame 150

Délai d'annulation : 6 semaines

avant parution

- 1- Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation des présentes conditions de ventes. les indemniseront de tous les préjudices qu'ils subiraient, et les garantiront contre toute action des tiers à raison des insertions.
- 2- Si un annonceur entend passer par un mandataire, ce dernier doit fournir un mandat écrit de l'annonceur. L'annonceur peut alors bénéficier de la remise professionnelle de 15%. Il demeure néanmoins responsable du règlement à l'égard de Rive Média même si le mandataire assure le relais financier.
- 3- Les dates de parution de la revue ne sont communiquées par Rive Média qu'à titre indicatif. Un ordre de rigueur pour un emplacement déterminé n'engage Rive Média que si cet ordre est confirmé par écrit ; Rive Média n'est pas responsable des retards, dans la distribution de ses publications, imputables à la poste ou aux messageries.
- 4- Toute annulation d'insertion doit parvenir, par écrit à Rive Média, 6 semaines avant la date de parution. En cas de non-respect des dates de remise des éléments techniques, l'annonce parue précédemment sera réutilisée. À défaut, la mention "emplacement réservé à..." (suivie du nom et adresse de l'annonceur) est imprimée à l'emplacement réservé et l'insertion est facturée aux conditions de l'ordre.
- 5- Rive Média et l'éditeur sont libres de refuser l'insertion d'une annonce sans avoir à justifier leur refus, conformément aux usages dans la presse.
- 6- L'annonceur et son mandataire dégagent Rive Média et l'éditeur des responsabilités civiles qu'ils pourraient encourir du fait des annonces publicitaires qu'ils ont fait paraître sur ordre, 7- Tous nos prix s'entendent hors taxes, éléments techniques et Cromalins fournis. Tous travaux supplémentaires seront facturés en frais techniques.
- 8- L'annonceur est seul responsable de la qualité des fichiers informatiques qu'il fait parvenir à Rive Média. Les pages d'un même cahier en quadrichromie sont tirées en amalgame. Les tirages sont donc effectués au mieux sans garantie d'une fidélité absolue de reproduction des couleurs. En cas de problèmes techniques liés à des films dont les densités de couleurs ne sont pas conformes à la gamme GEU, Rive Média ne saurait être tenue responsable.
- 9- Rive Média décline toute responsabilité au sujet des éléments techniques et des documents qui n'auraient pas été retirés par l'annonceur ou son intermédiaire dans un délai de trois mois après sa dernière utilisation.
- 10- Les règlements doivent être effectués à 30 jours fin de mois date de parution au plus tard sauf accord particulier. Tout retard de paiement entraînera la suspension des parutions prévues et des pénalités du double de l'intérêt légal en vigueur. Les frais de procédure de recouvrement sont à la charge de l'annonceur.
- 11- Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée dans la semaine suivant la parution. En cas de litige, le tribunal de commerce de Paris est seul compétent.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



CONTACT

Razvan Ursache

+33 (0)1 41 63 10 34

r.ursache@rive-media.fr

Rive Média

10 rue du Progrès 93100 Montreuil - France

**Consultez nos kits média
sur www.rive-media.fr**